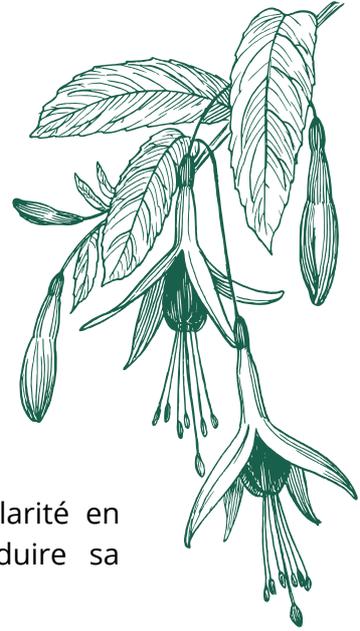




CHARTRE ÉCORESPONSABLE

À DESTINATION DES RÉSIDENT.E.S DU
LABO VICTOR HUGO



Depuis 2022, le #LaboVictorHugo s'engage dans une démarche d'exemplarité en matière de développement durable, avec comme premier défi, de réduire sa production de déchets et mettre en place un tri efficace des déchets.

Les résident.e.s faisant pleinement partie de la vie du #LaboVictorHugo, il est essentiel de vous impliquer dans cette démarche à travers l'adoption d'une charte. Conçue autour de 6 axes, la charte a pour vocation de vous encourager à l'adoption d'écogestes au Labo par des exemples concrets d'actions. Merci de sélectionner un minimum de 5 actions en plus des 7 déjà cochées.



Déchets

Prévention des déchets

- Privilégier les gourdes aux bouteilles en plastique.
- Privilégier la vaisselle réutilisable (couverts lavables, Tupperware, etc.).
- Apporter son propre contenant lors de l'achat de plats à emporter.
- Réduire sa consommation de papier (impression recto-verso, noir et blanc, etc.).
- Pour les décors et accessoires, privilégier des matériaux réutilisables ou recyclables.
- Se rapprocher de structures, types ressourceries, fournissant des éléments de décors.
- Utiliser la boîte à dons présente au #LaboVictorHugo.

Valorisation des déchets

- Pratiquer le tri sélectif, conformément aux consignes affichées et dans les bacs prévus à cet effet situés dans le couloir d'entrée du #LaboVictorHugo.



Mobilité Durable

- Optimiser vos déplacements.
- Favoriser l'adoption de mobilités douces (marche, vélo, transports en commun, etc.).
- Privilégier le covoiturage au quotidien et/ou lors de vos évènements.

Énergie & Eau

Limiter sa consommation d'énergie



- Éteindre les lumières en quittant une pièce ou lorsque la lumière extérieure est suffisante.
- Débrancher les appareils électroniques inutilisés, notamment la nuit.



Maitriser sa consommation d'eau

- S'assurer de bien fermer les robinets en quittant une pièce.
- Privilégier l'eau du robinet.
- Signaler tout dysfonctionnement à un agent du Labo (ex: fuites d'eau).



Éco-Manifestation

- Mettre en place une communication vertueuse autour de l'évènement (dématérialisation, impression recto-verso, etc.).
- Sensibiliser le public et vos partenaires aux écogestes (soutenir les mobilités douces, inciter à la réduction et au tri des déchets, limiter la consommation d'eau et d'énergie, etc.).
- Privilégier les produits de saison, locaux, bio et/ou équitables.
- Privilégier la vaisselle réutilisable à la vaisselle à usage unique.
- Adapter les horaires de vos évènements aux horaires des transports en commun.
- Calculer l'empreinte carbone de vos évènements pour mieux identifier les sources d'émission et ainsi réduire à l'avenir leur impact environnemental.

Les engagements cochés sont obligatoires.

Fait à, le

Signature :

Un livret apportant des solutions concrètes aux recommandations présentées ci-dessus est disponible, sur demande, à l'accueil du #LaboVictorHugo.

LIVRET ÉCORESPONSABLE

À DESTINATION DES RÉSIDENT.E.S

DU LABO VICTOR HUGO



Le #LaboVictorHugo est un lieu qui se veut écoresponsable.

Ce livret constitue un complément aux recommandations faites dans la charte qui vous a été transmise. Il contient des informations et des contacts utiles pour mettre en œuvre les recommandations de la charte et ainsi, rendre votre résidence plus écoresponsable. Ces informations pourront également vous servir tant pour la suite de vos projets créatifs que dans votre vie quotidienne.

1. Les déchets

1.1 Prévention des déchets

"LE MEILLEUR DÉCHET EST
CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS"

POUR INFO:

Les vendeurs de boissons doivent adopter une tarification plus basse, par rapport au prix demandé pour une boisson servie dans un gobelet jetable, lorsque le consommateur apporte son propre récipient réutilisable.

(Art. L541-15-10 code de l'environnement)

Lors de l'achat de plats à emporter, le consommateur peut apporter son propre contenant. L'établissement peut refuser de le servir si le contenant est manifestement sale ou inadapté.

(Art. L541-15-7 code de l'environnement)

ZOOMS :

- **Ressourcerie Résistes**

Association créée en 2015, Résistes travaille activement à la promotion de l'économie circulaire et sociale, du réemploi et de la réutilisation d'objets du quotidien. Elle récupère des déchets (meubles, textiles...), les restaure et les revend.

La ressourcerie a mis en place une "**Convention Culture**" pour les associations et entreprises culturelles. En adhérent à l'association, vous aurez accès gratuitement au gisement de ressources collectées et stockées (bois, textiles, matériaux, etc.).



Plus d'informations :

<https://www.resistes.org/convention-culture>



Plus d'informations :
assocpr@orange.fr

- **CPR "Ça Peut R'sservir"**

CPR est une association normande qui récupère des éléments de décors et des accessoires issus de compagnies et de lieux de spectacle vivant. Ces éléments sont ensuite valorisés, puis réutilisés par d'autres compagnies, réduisant ainsi l'achat de matière première et donc le coût de production. Le taux moyen de réutilisation est de 75 à 80%.

- **RESSAC Réseau des ressourceries artistiques et culturelles**

Le RESSAC réunit l'ensemble des acteurs du réemploi culturel en France. La carte des ressourceries adhérentes est disponible sur leur site. Ce réseau a pour but, d'une part, de sensibiliser et d'accompagner les acteurs du secteur culturel souhaitant s'engager dans une démarche écoresponsable et, d'autre part, de mutualiser les ressources et de partager les retours d'expériences.



Plus d'informations :
<https://www.ressac.org/>

1.2 Valorisation des déchets

POUR INFO:

Des bacs de tri sont présents au rez-de-chaussée dans le couloir de l'entrée. Les déchets collectés sont : les emballages recyclables (carton ou plastique) et le papier, les masques, les ampoules, les piles, les cartouches d'encre et les bouchons en plastique (au profit de l'association Bouchons 276).

Certains déchets sont considérés comme dangereux, par exemple, les déchets de peinture et leurs pots, en tant que déchets dangereux et spécifiques, font l'objet d'un traitement adapté. De ce fait, ils doivent obligatoirement être apportés en déchetterie ou dans certains magasins spécialisés (ex: Tollens).

(Art. L541-7-2 Code de l'environnement)

Plus d'informations :
<https://www.smedar.fr/les-dechets-dangereux-et-specifiques>
<https://www.ecodds.com/ecodds/le-dispositif-de-collecte-rekupo/>

ZOOMS :

- **"Montri" :**

Cette application, téléchargeable gratuitement, constitue un outil simple et pédagogique pour mieux gérer vos déchets. Grâce à elle, localisez les points de collecte les plus proches, scannez le code-barres de vos produits pour les jeter dans la bonne poubelle, effectuez un signalement de dépôts sauvages, etc.



Plus d'informations :
<https://montri.fr/>

- **Bouchons 276 :**

Créée en 2003, l'association collecte les bouchons en plastique du territoire pour aider les personnes en situation de handicap en Normandie. Tous les bouchons et couvercles en plastique sont acceptés (bouchons d'eau, lait, shampoing...).

Les bouchons collectés sont vendus pour être recyclés. L'argent récolté permet de financer des aménagements et du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Depuis la rentrée 2022, la quantité de bouchons collectés est en baisse. N'hésitez pas à ramener vos bouchons dans l'un des points de collecte.



Plus d'informations :
<https://www.bouchons276.com>

11. Adopter une mobilité Durable

LA MOBILITÉ REPRÉSENTE 77% DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU SPECTACLE VIVANT*

*Source : Arviva, 2022

POUR INFO :

- **LOM : Loi d'Orientation des Mobilités, 2019**

La LOM a pour but de favoriser l'accès de chacun à des solutions de mobilités et de répondre aux enjeux du changement climatique en permettant le développement d'alternatives à la voiture individuelle, le secteur des transports étant en France le principal émetteur de gaz à effet de serre.

Les mesures phares de la LOM :

- Atteindre la neutralité carbone du secteur en 2050
- Forfait Mobilités Durables : jusqu'à 400€/an pour aller au travail en vélo ou en covoiturage
- Tripler l'utilisation du vélo dès 2024
- Multiplier x5 les points de recharge en 2022

ZOOMS :



Plus d'informations :
<http://cyclic.rouen.fr/>

- **Cy'clic :**

Dispositif de vélo en libre-service à Rouen, l'abonnement est désormais gratuit pour les inscriptions jusqu'au 1er novembre 2022. La première heure de trajet est également gratuite pour tous, au-delà, le tarif en vigueur s'applique.

La station la plus proche du Labo est située rue du Rempart de Martainville, Place St Marc.

- **Réseau astuce :**

Afin d'inciter le public à utiliser les bus et métros, le Réseau astuce est gratuit tous les samedis !

Accès au Labo en TEOR : lignes 1, 2 et 3 ; arrêt Saint-Marc.



Plus d'informations :
<https://reseau-astuce.fr/>



- **Covoit'ici :**

Depuis Mars 2022, la Métropole de Rouen possède son propre dispositif de covoiturage pour les trajets du quotidien.

Sans réservation, le passager doit se rendre à l'un des points d'arrêt définis et signaler sa position et sa destination sur l'application. Le conducteur indique son trajet et est prévenu lorsqu'un passager attend à un arrêt. Le conducteur inscrit reçoit 1€ pour chaque trajet réalisé même seul et 2€ s'il prend un passager, ce dernier se déplace ainsi totalement gratuitement.

- **Klaxit :**

Plateforme de covoiturage pour les trajets quotidiens, jusqu'à 25km.



En tant que partenaire de la plateforme, Rouen prend en charge le coût du trajet en indemnisant le conducteur entre 2 et 4€ par passagers, ce dernier se déplace ainsi gratuitement.

III. Organiser des événements écoresponsables

ZOOMS :

- **ADERE :**

Outil en ligne très complet et transversal qui vous aidera dans votre démarche d'écoconception d'un événement, qu'il soit en phase de création ou déjà bien rodé.

Cet outil vous accompagnera dans l'autodiagnostic de votre événement pour identifier et évaluer les principaux impacts environnementaux. Vous y trouverez également des conseils pour réduire ces impacts.



Plus d'informations :

<https://evenementresponsable.ademe.fr/>



- **ARVIVA :**

L'association ARVIVA est née du constat que le spectacle vivant a un rôle majeur à jouer face aux enjeux environnementaux.

Engagée pour réduire l'impact environnemental du spectacle vivant, elle propose des formations et donne des conseils sur son site. Destinées aux professionnel.le.s de la culture, ces formations sont payantes et nécessitent une adhésion préalable.

La liste des différents organismes présentés dans ce document est non exhaustive. N'hésitez pas à nous indiquer si vous connaissez d'autres organismes œuvrant dans ce domaine et/ou à en parler aux autres résidents.